



L'an deux mille vingt-cinq le 6 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. THOURON Jean Marc - M. BARTHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina -M. MATHEY Dominique - M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre

Procurations : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GAY Gérard à M. THOMAS Claude – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis

Excusé(s) : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 40

Date d'affichage : 13 novembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre :

Absentions :

FINANCES

30_11_2025

BUDGET ASSAINISSEMENT – DM 02/2025 – Ouverture de crédits pour régularisation des imputations comptables avant intégration des travaux

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle l'obligation de procéder à l'amortissement des biens et des subventions de la collectivité.

A ce titre, un travail a été initié par le service comptable de la collectivité et des anomalies ont été détectées sur l'imputation comptable de dépenses amortissables.

Aussi, afin de pouvoir procéder à l'amortissement des biens du budget assainissement, il convient d'effectuer une régularisation d'imputation sur les lignes suivantes :

Détail des régularisations de l'article 2312 à l'article 2315 :

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	VAL EUR NETTE	Montant total
CCSM-LEystep-2312	PREPARATION TERRAIN STEP LEYR	1 584,00 €	1 584,00 €	5 392.00 €
CCSM-NOMRESE/2312	BORNAGE STEP NOMENY	2 800,00 €	2 800,00 €	
CCSM-STEPCLEMERY	LEVEE TOPO+BORNE STEP CLEMERY	1 008,00 €	1 008,00 €	

Détail des régularisations de l'article 2317 à l'article 2315

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	Montant total
S9212-2317	RACCORDEMENT STEP CLEMERY SELON DEVIS N° DB23/012176	€ 55 446,78	55 446,78 €	89 202.30 €
2016-RESLEY-2317	Acpt 6 asst Leyr Lot 4	€ 33 755,52	33 755,52 €	

Chapitre 041

Section d'investissement

Dépenses

Article 2315 – installations, matériels 5 392.00 €

Recettes

Article 2312 – terrains 5 392.00 €

Dépenses

Article 2315 – installations, matériels 89 202.30 €

Recettes

Article 2317 – immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition 89 202.30 €

Ces mouvements n'ont pas d'impact sur le résultat

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'ouverture de crédits supplémentaires suivants

Section d'investissement

Dépenses

Article 2315 – installations, matériels 5 392.00 €

Recettes

Article 2312 – terrains 5 392.00 €

Dépenses

Article 2315 – installations, matériels 89 202.30 €

Recettes

Article 2317 – immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition 89 202.30 €



Claude THOMAS
2025.11.12 15:29:15 +0100
Ref:9828913-14813514-1-D
Signature numérique
le Président